

### Les crédits

du, tout en brandissant le document devant lui, qu'il ne pouvait pas en obtenir d'exemplaire tant que le document ne serait pas offert dans les deux langues officielles.

Donc, au moment même où je parle, cet homme est assis chez lui à attendre que le catalogue soit traduit. Je sais bien que cela finira par se faire un jour, mais il faudra plusieurs semaines. En attendant, cet homme est là à ne rien faire et il me demande pourquoi il ne peut pas avoir ce document étant donné qu'il n'y a pas plus de 40 francophones unilingues dans ma circonscription.

Je sais bien que nous devons offrir des services à ces 40 personnes, mais devons-nous faire attendre les 70 000 autres, dont beaucoup sont à la recherche d'un emploi, qui veulent simplement avoir accès à ce document?

Le bilinguisme est un principe valable, mais il est poussé à l'extrême, au point où cette personne doit rester en chômage pendant qu'elle attend d'avoir accès à ce document.

[Français]

**M. Bellemare:** Monsieur le Président, je suis certain que c'était un *lapsus linguae* de la part du député du Parti réformiste, lorsqu'il a parlé du catalogue de Simpson Sears, parce que je suis sûr que l'Alberta est à la page et à jour, et qu'ils ont remarqué qu'aujourd'hui, il n'y a plus que Sears depuis au moins 20 ans.

Pour poursuivre les erreurs commises par le député, il a une petite idée, car il vient de s'apercevoir, en parlant à une personne en Alberta, des difficultés que les Canadiens peuvent avoir lorsqu'ils se rendent dans les bureaux fédéraux. Il nous annonce que la personne n'a pu obtenir un document en anglais, parce que le document en français n'était pas encore publié.

• (1640)

Je lui présente mes excuses, mais le gouvernement fédéral a souvent des problèmes; il en a surtout eu au cours des huit dernières années. La politique du gouvernement fédéral, c'est de publier dans les deux langues officielles, afin de pouvoir desservir tout le monde. S'il connaît quelqu'un de sa région qui travaillait pour le fédéral qui disait n'avoir obtenu un document en anglais seulement, cette personne l'avait également en français parce que les deux sont toujours publiés en même temps. sont distribués seulement lorsqu'ils sont imprimés dans les deux langues, afin que les gens qui en font la demande puissent en avoir une copie, soit en anglais, soit en français.

Il a oublié de citer l'exemple d'un francophone qui fait la queue à un centre d'emploi et, lorsqu'il arrive au guichet, après avoir attendu une heure et demie ou deux heures—et ce sont des expériences que j'ai vues ou qui m'ont été rapportées—il se fait dire en anglais: *Sorry, I do not speak French, but we do have a bilingual person working here and would you go back to the end of the line*—ce qui veut dire qu'il devra encore attendre 45 minutes ou plus, afin que *maybe, maybe, that particular* agent va être disponible quand son tour arrivera.

Oui, c'est difficile de servir les gens dans les deux langues, mais ici au Canada, ce que nous voulons faire, c'est essayer de créer un endroit où l'ambiance soit telle, qu'on se sente fier d'être Canadien, qu'il soit agréable d'être Canadien. Ce sont des attitudes comme la vôtre qui ont écoeuré beaucoup de Québécois et nous ont envoyé des mécontents comme les députés du Bloc québécois.

**Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata):** Monsieur le Président, j'avais devant moi deux alternatives: ou bien je ne parlais pas du tout, ou bien j'essayais de parler avec mes tripes. J'ai choisi de parler avec mon cœur.

Ce qu'on a entendu depuis le début de ce débat me donne la preuve, hors de tout doute, que le Québec fait bien. C'est une démonstration évidente. Le Québec a donc bien fait d'entreprendre sa marche vers la libération et vers la conquête de son pays.

Je sais que M. le député junior, à 35 kilomètres d'ici, va essayer de réagir, mais je vais lui demander, comme j'ai écouté attentivement toute la journée ou presque les débats des autres, j'espère bien qu'on me donnera le même droit et qu'on ne fera pas de commentaire pendant que j'ai la parole. On me posera des questions ou on fera des commentaires après.

Les langues officielles du Canada sont garanties par la Constitution. La Constitution garantit également le droit à l'instruction. Très bien. Mais que se passe-t-il pour nos minorités francophones hors Québec? Elles ont de la difficulté à avoir des écoles. . .

Monsieur le Président, vous serait-il possible d'intervenir pour éviter qu'on fasse des commentaires pendant que j'ai la parole?

**Le vice-président:** Je pense que si les députés de l'autre côté pouvaient rester silencieux pour quelques minutes, cela permettrait aux autres de pouvoir parler également.

**Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata):** Je viens de parcourir le Canada d'un océan à l'autre. Je suis allée dans toutes les capitales du Canada, à l'exception de Charlottetown. J'ai rencontré les minorités francophones hors Québec. J'ai entendu des histoires abracadabrantes.

En Colombie-Britannique, on a fait croire à quelqu'un qu'il n'y avait aucun sténographe bilingue au Canada; il y en a 17 au moins à la cour de Montréal. On a demandé à quelqu'un d'accepter que son enquête préliminaire soit tenue en anglais avec la promesse qu'on lui traduirait les textes ensuite. Ensuite, on lui a dit que ça coûtait trop cher pour traduire les textes; 20 000 \$, c'est trop cher. Quand le procès est arrivé on lui a dit: «Comme vous avez eu votre enquête préliminaire en anglais, vous êtes capable d'avoir votre procès en anglais.»

• (1645)

J'ai reçu à mon bureau une foule d'informations, de coupures de journaux qui veulent me montrer comment la francophonie se porte bien en dehors du Québec. J'en ai seulement ramassé quatre avant de partir de mon bureau ce matin.

En Ontario, pour le recensement scolaire, on n'est malheureusement pas capable de corriger le formulaire. On titre: «Les